



**GARE**  
**À LA**  
**RAGE**

VOYAGEURS, NE RAMENEZ PAS UN ANIMAL  
D'UN PAYS TOUCHÉ PAR LA RAGE.  
PENSEZ À FAIRE VACCINER VOTRE ANIMAL  
LORSQUE VOUS PARTEZ À L'ÉTRANGER



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



# AVANT VOTRE VOYAGE



Un animal qui voyage,  
c'est un risque de rage !  
**Respectez la réglementation :**  
elle est là pour vous protéger et le protéger.



Prenez contact avec votre vétérinaire  
**4 mois** avant votre départ.



Votre animal doit être **identifié**.  
N'oubliez pas son **passport**.



Le **vaccin** contre la rage de votre animal  
doit être à jour ; une **prise de sang**  
est nécessaire pour les pays à risque.



**La démarche obligatoire prend  
entre 1 et 4 mois en fonction  
du pays de destination.**



# PENDANT VOTRE VOYAGE



Ne touchez aucun animal errant.



Ne ramenez pas d'animal ne répondant pas aux obligations réglementaires.



Un animal ramené illégalement peut être infecté et vous contaminer.



**Si vous vous faites mordre,  
griffer, lécher sur une plaie,  
contactez un médecin ou  
les autorités sanitaires locales.**

**À votre retour : présentez votre  
animal aux autorités de contrôle.**



**PLUS D'INFORMATIONS**  
[GAREALARAGE.FR](http://GAREALARAGE.FR)

# LA RAGE, UN RISQUE TOUJOURS D'ACTUALITÉ



LA RAGE TUE UNE PERSONNE  
TOUTES LES 10 MINUTES  
DANS LE MONDE



ABSENTE EN FRANCE,  
LA RAGE EXISTE ENCORE  
DANS DE NOMBREUX PAYS



LES CAS DE RAGE EN FRANCE  
PROVIENNENT TOUS D'ANIMAUX  
CONTAMINÉS À L'ÉTRANGER



UNE FOIS LES SYMPTÔMES  
APPARUS, LA RAGE  
EST TOUJOURS MORTELLE